

Ref : CA2024/15

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE RÈGLEMENTS DE CONCOURS DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➔ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance
du **02 février 2024** sous la présidence de **Monsieur Lionel LARRÉ**,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve les règlements de concours suivants :

- Concours de l'UBM « Premiers feux - Concours des jeunes écritures 2023 - catégorie Écriture dramatique » ;
- Concours de l'UBM « Premiers feux - Concours des jeunes écritures 2023 - catégorie Illustration » ;
- Concours de l'UBM « Premiers feux - Concours des jeunes écritures 2023 - catégorie Manifeste pamphlet » ;
- Concours de l'UBM « Premiers feux - Concours des jeunes écritures 2023 - catégorie Scénario de court-métrage » (tels que définis en documents ci-joints).

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 02 février 2024.

Membres présents	13
Membres représentés	10
Abstention (s)	0
Votants	23
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	0

Le Président,



Lionel LARRÉ.



UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
PRÉSIDENCE

- 9 FEV. 2024

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

- 9 FEV. 2024